

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

Date de convocation : 27/02/2023

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	34
Nb de suffrages exprimés :	44
VOTE :	Pour : 44
	Contre : 0
	Abstentions: 0

Séance du 09 Mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du complexe des Echards à Le Boulou, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS ANNEE 2023

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. HERVE CRIBEILLET (SUPPLEANT), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), M. JEAN-VICTOR HERETE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN JODAS (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. DANIEL MEILLAT (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. JEAN-MARC PACULL (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE) procuration à M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE) procuration à Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE) procuration à Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE) , M. DAVID PLANAS (TITULAIRE) procuration à M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE) procuration à M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE) procuration à M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE) procuration à Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE) procuration à M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), , M. GUY VINOT (TITULAIRE) procuration à M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE),

Absents excusés :

M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. JACQUES GODAY (TITULAIRE), M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. GUY LLOBET (SUPPLEANT), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), Mme AURELIE RAMSEYER (SUPPLEANT), Mme JULIE SANZ (SUPPLEANT), M. JEAN-MARC SERVAT (SUPPLEANT), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUER (SUPPLEANT), M. JEAN-LOUIS VIRGILI (SUPPLEANT),

Autre participant : M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT)

Mme Nathalie REGOND PLANAS a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS ANNEE 2023

La part d'autofinancement des travaux réalisés aux comptes 45 – travaux pour comptes de tiers -, constatée aux comptes 204 – subventions d'équipements - doit être amortie. Cet amortissement, qui a pour vocation de financer la section d'investissement, est amené à fortement augmenter ces prochaines années, puisque la majorité des travaux du syndicat ont lieu sur les propriétés de tiers (propriétaires riverains, collectivités) et risque de dégrader l'équilibre de la section de fonctionnement dans les années futures.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 (décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015), l'article L2331-4 du CGCT donne à l'ensemble des collectivités la possibilité de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées. Ce dispositif budgétaire et comptable permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions versées et de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement puisque qu'une recette de fonctionnement est constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité, qui présente l'option retenue dans le budget, sachant qu'une neutralisation partielle peut être effectuée.

Compte tenu de l'intérêt de cette disposition pour la section de fonctionnement du budget du syndicat du Tech, le Président propose d'y recourir pour la totalité du montant des amortissements des subventions d'équipement versées de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le recours à la neutralisation des amortissements des subventions versées.

-**PRECISE** que les crédits nécessaires, d'un montant prévisionnel de 134 738.63 €, seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré à Le Boulou, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

Le / La Secrétaire de Séance:

REÇU LE :
13 MARS 2023
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

Certifié exécutoire compte tenu :
De la transmission en Sous-Préfecture le : **13 MARS 2023**
De la publication le : **13 MARS 2023**